



## PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2019

### SÉANCE ORDINAIRE

#### 1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:            **M. Bruno Roy**  
                                 **M. Gérard Desjardins**  
                                 **M. André Blouin**  
                                 **M. Rodrigue Ouellet**  
                                 **M. Denis Blanchette**  
                                 **M. Gervais Parent**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**19-01**      Tout en laissant le point varia ouvert,  
              Proposé par M. Rodrigue Ouellet  
              Appuyé par M. Gervais Parent  
              et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

#### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2018

**19-02**      Proposé par M. Bruno Roy  
              Appuyé par M. André Blouin  
              et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2018.

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19

## DÉCEMBRE 2018

- 19-03** Proposé par M. Denis Blanchette  
Appuyé par M. Gérard Desjardins  
Et résolu unanimement  
**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018.

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2<sup>E</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018**

- 19-04** Proposé par M. André Blouin  
Appuyé par M. Denis Blanchette  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance extraordinaire du 19 décembre 2019.

## **6. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

- 19-05** Proposé par M. Rodrigue Ouellet  
Appuyé par M. André Blouin  
Et résolu unanimement :  
**QUE** les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois de DÉCEMBRE 2018 d'une somme de **43 598.76\$**.

1.	Salaires nets des employés (4) .....	8 785.66
2.	Salaires et allocations de dépenses des élus .....	9 499.89
3.	Revenu Québec, déductions du mois .....	3 528.86
4.	Revenu Canada, déductions du mois .....	1 272.98
5.	John Deere financial inc. prêt backhoe .....	1 507.28
6.	Plante, Yvan contrats d'ordures, récupération et organiques .....	2 282.25
7.	Comité de développement Val-Garnier, soutien au comité .....	1 500.00
8.	Fonds d'information sur le territoire, avis de mutations .....	4.00
9.	Lévesque, Steve, frais déplacement .....	139.20
10.	Bouillon, Josette, frais déplacement St-Gabriel .....	30.40
11.	Desjardins, Gérard, frais déplacement Mont-Joli .....	32.00
12.	Garon, Raoul, contrat de nettoyage .....	190.00
13.	Michaud, Michel, contrat de nettoyage.....	160.50
14.	Postes Canada, timbres et journal .....	24.75
15.	MRC de La Mitis, Servitech-confection/équilibre du rôle .....	1 006.48
16.	MRC de La Mitis, informatique, frais de poste , antidote .....	326.65
17.	Ville de Mont-Joli, 5 à 7 des élus au profit de Centraide/20 déc. ....	10.00
18.	DF Rouleau, poison et quincaillerie .....	69.85
19.	Matériaux Fidèle Lévesque, asphalte froide .....	280.21

20.	Canac, pelle .....	13.78
21.	Wal-Mart, articles de nettoyage .....	37.86
22.	Bureau en Gros, feuilles turquoises pour journal .....	27.57
23.	Entreprises Donald Lavoie, cutter pine, entrer bearing .....	6.90
24.	Pièces d'auto Sélect, marteau, batterie, filtre, huile, lave-vitre .....	432.41
25.	Techno Pneu inc. pneus Michelin, camion Western Star .....	2 162.41
26.	Nortrax, sabot patin (2) Western.....	149.61
27.	Dickner inc. maille double pour souffleuse Ste-Jeanne .....	57.93
28.	Resto hydraulique, cylindre et fourniture .....	406.21
29.	Vohl inc. pièces.....	409.44
30.	L'As du camion 2000, réparation du camion Inter .....	3 839.25
31.	Canadian Tire, masse .....	17.25
32.	Société d'horticulture, remboursement pour loisirs d'hiver .....	498.87
33.	Les pétroles BSL, diésel .....	3 554.31
34.	Hydro-Québec, rues .....	119.42
35.	Hydro-Québec, garage municipal 30 jours .....	1 214.58
		<b>43 598.76</b>

## **7. AUTORISATION PAIEMENT DE FACTURES ET DE COTISATIONS 2019**

**19-06**

Proposé par M. Rodrigue Ouellet

Appuyé par M. Denis Blanchette

Et résolu unanimement :

**QUE** le conseil autorise le paiement de dépenses suivantes :

Les éditions juridiques FD, renouvellement et mise à jour du code municipal :	81.90\$
Orizon média, renouvellement nom de domaine et hébergement Web :	310.43
PG Solutions, contrat d'entretien et soutien logiciel :	4 547.26
Chevaliers de Colomb, publicité Maillon :	20.00
SOCAN, droits d'auteur	72.94
Air Liquide, contrat annuel de location cylindres (Oxygène, acétylène) :	319.71
	<b>5 352.24\$</b>

## **CERTIFICAT ET DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée secrétaire-trésorière, certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2018 et 2019 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

## 8. CORRESPONDANCE

### DÉPÔT DE DOCUMENTS AUX ÉLUS

- État des revenus et dépenses de décembre 2018
- État comparatif budgétaire de janvier à décembre, cet état compare les revenus et les dépenses pour l'exercice courant et prévu par le budget.
- Rapport des poursuites criminelles et pénales sur le territoire de la MRC de La Mitis
- L'Union des Municipalités du Québec dépose un projet de loi au MAMH pour reporter les élections municipales au premier dimanche du mois de mai 2022

### COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT VAL-GARNIER

#### **Demande l'utilisation du local au sous-sol du centre communautaire et le service du backhoe**

- 19-07** Proposé par M. Rodrigue Ouellet  
Appuyé par monsieur Gérard Desjardins  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil municipal autorise le Comité de développement Val-Garnier à utiliser le sous-sol du centre communautaire pour des activités hivernales et ériger une patinoire extérieure. De plus, le Comité aura les services du backhoe, à l'occasion.

### FORMATIONS HIVER 2019 À L'INTENTION DES ÉLUS ET GESTIONNAIRES

- 19-08** Proposé par M. Gérard Desjardins  
Appuyé par M. Rodrigue Ouellet  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil autorise MM. Jean-Pierre Bélanger et Denis Blanchette à participer à une formation sur Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière d'octroi de contrats. Cette formation est donnée par la FQM et aura lieu le 16 février prochain à la MRC de La Mitis. Coût : 200\$ par personne.

### DÉCLARATION CITOYENNE : URGENCE CLIMATIQUE

- 19-09** **CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et l'augmentation de la température moyenne du globe dérèglent rapidement le climat de notre planète et sont en voie de compromettre les générations actuelles et futures;
- CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des études scientifiques démontre la nécessité d'agir en

vue d'inverser la tendance;

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier Rapport spécial, approuvé le 6 octobre 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), principal organisme international chargé d'évaluer les activités scientifiques consacrées aux changements climatiques, aux conséquences de ces changements, aux risques potentiels qui y sont liés et aux mesures susceptibles d'être prises pour en restreindre les effets, fait ressortir l'urgence d'intervenir;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier, à l'instar de ses citoyens et citoyennes, est consciente de l'importance de rallier l'ensemble des décideurs politiques et tient à démontrer son intérêt à s'impliquer et à s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier a déjà mis en œuvre plusieurs actions qui visent à protéger l'environnement et souhaite poursuivre son engagement.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Bruno Roy, appuyé par M. André Blouin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande et invite les différents paliers gouvernementaux, partis politiques, acteurs publics et privés, à considérer sérieusement l'état actuel du climat et les risques associés à l'augmentation de la température moyenne du globe dans toutes les politiques et stratégies de développement et de croissance;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier s'engage, à travers les actions de son plan de gestion des matières résiduelles, à analyser la mise en place de diverses initiatives pour diminuer l'impact environnemental, à court, moyen et long terme, sur l'ensemble de son territoire;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier invite les différentes industries, commerces et institutions ainsi que l'ensemble des citoyens à jouer un rôle de premier plan dans la réduction des gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux;

**QUE** la présente résolution soit acheminée vers les instances gouvernementales fédérales et provinciales nécessairement concernées par l'urgence d'agir à la sauvegarde de la Terre.

## **9. MRC DE LA MITIS**

Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **11. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 230 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 166**

**19-10** **CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire élargir la profondeur des aires d'affectation forestière habitée (FRH) à 300 mètres de l'emprise des routes entretenues à l'année.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Denis Blanchette appuyé par M. Gérard Desjardins et résolu unanimement que soit adopté ce projet de règlement numéro 230.

**Avis de motion** **AVIS DE MOTION** est donné par M. Bruno Roy, conseiller voulant que le règlement numéro 230 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce règlement modifie le plan d'urbanisme numéro 166 afin d'élargir la profondeur des aires d'affectation forestière habitée (FRH) à 300 mètres de l'emprise des routes entretenues à l'année. Le projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

## **12. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUNÉRO 231 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167 ET AVIS DE MOTION**

**19-11** **CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire élargir la profondeur des zones d'affectation forestière habitée (FRH) à 300 mètres de l'emprise des routes entretenues à l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil veut permettre un logement d'habitation à l'intérieur d'un bâtiment d'érablière;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Gérard Desjardins, appuyé par M. Gervais Parent, et résolu unanimement que soit adopté ce premier projet de règlement.

**Avis de motion** AVIS DE MOTION est donné par monsieur Denis Blanchette, conseiller voulant que le règlement numéro 231 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce règlement modifie divers éléments du règlement de zonage numéro 167 afin d'élargir la profondeur des zones d'affectation forestière habitée ainsi que de permettre un logement d'habitation à l'intérieur d'un bâtiment d'érablière. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

### **13. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION NO 229 POUR L'ANNÉE 2019**

**19-12** ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021;

ATTENDU QU'UN avis de motion est donné par le conseiller monsieur Denis Blanchette le 19 décembre 2018;

QUE le projet de règlement de taxation no 229 a été présenté par monsieur Denis Blanchette à la même séance du 19 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Ouellet, appuyé par M. André Blouin et résolu unanimement :

QUE le conseil adopte le règlement no 229.

### **14. GARAGE MUNICIPAL**

#### **Signaleur routier**

M. Denis Blanchette déclare avoir un conflit d'intérêts du fait que monsieur Michel Michaud est un beau-frère, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

**19-13** Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. André Blouin  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal modifie le contrat à M. Michel Michaud en ajoutant le travail de signaleur routier, au taux horaire selon la grille des salaires.

### **15. NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT**

- 19-14**      **CONSIDÉRANT QUE** l'article 116 du Code municipal, le Conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;  
Il est proposé par M. Bruno Roy  
appuyé par M. André Blouin  
et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil nomme M. Rodrigue Ouellet comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois, c'est-à-dire jusqu'au 5 avril 2019.

## **16. DOSSIER DES ÉLUS**

### **SERVICE INCENDIE LES HAUTEURS**

- 19-15**      **CONSIDÉRANT QUE** les réparations du camion-citerne sont aux frais de la municipalité de Saint-Charles-Garnier;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal demande un suivi des inspections mécaniques qui doivent être effectuées à chaque semaine.

Il est proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. Gervais Parent  
Et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil municipal demandent qu'un rapport d'inspection soit déposé au bureau municipal à la fin de chaque mois.

### **LES SERVICES D'UN ÉLECTRICIEN**

- 19-16**      **CONSIDÉRANT QU'UNE** demande de service a été faite en novembre dernier à RPF Électrique;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux ne sont toujours pas terminés.

Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. André Blouin  
Et résolu unanimement :

**QUE** le conseil autorise la directrice à communiquer avec M. Adam Lavoie-Robichaud de Électrod, si RPF ne peut exécuter la demande de service en cours.

### **MONTICULE À FLEURS**

- 19-17** Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. André Blouin  
Et résolu unanimement :  
**QU'UNE** soumission soit demandée à RPF électrique et Électrod pour l'installation d'un fil souterrain pour l'éclairage du monticule à fleurs.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE**  
**Chauffage dans la salle du conseil**

- 19-18** Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. André Blouin  
Et résolu unanimement :  
**QU'UNE** demande de services soit adressée à RPF ÉLECTRIQUE pour réparer le problème de chauffage électrique dans la salle du conseil municipal

**17. VARIA**

**1. SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE SAINT-CHARLES-GARNIER**  
**Fonds de développement des territoires (Volet 1)**

Mme Linda Garon, présidente informe les membres du conseil municipal que la Société d'horticulture déposera un projet à approuver éventuellement par la municipalité.

**2. AFFECTATION CARRIÈRES ET SABLIERES**

- 19-18** Proposé par M. Denis Blanchette  
Appuyé par M. Gervais Parent  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil affecte le poste de carrières sablières pour les dépenses suivantes :

Constructions Jalbert et Pelletier :	1 275.60\$
DF Rouleau :	26.75
Matériaux Fidèle Lévesque :	328.61
Wolseley Canada Inc.	<u>492.39</u>
	<b>2 123.35</b>

**3. FRAIS DÉPLACEMENT SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE**

- 19-19** Proposé par M. Gervais Parent  
Appuyé par M. Rodrigue Ouellet  
Et résolu unanimement :  
**QUE** la municipalité paiera le frais de déplacement à la Société d'horticulture pour apporter

les paniers à fleurs chez les Serres de la Baie à Baie-des-Sables.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 19-20**    Proposé par M. Rodrigue Ouellet  
          Appuyé par M. Gervais Parent  
          Et unanimement résolu de lever la séance à 20h16.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....  
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....  
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.